

# **Réunion Ordinaire du Conseil Municipal**

## **Du 2 décembre 2009**

Convocation en date du 26 novembre 2009

Sous la présidence de Monsieur Jacques BOURDON, Maire

Secrétaire de Séance : M. François

Présence de tous les membres

### **1/ Vœux 2010**

La cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 8 janvier 2010 à 19 heures 00 au groupe scolaire salle des 3 épis.

### **2/ Colis de Noël des aînés**

Distribution des colis le mardi 22 décembre 2009

- 127 colis seront distribués dans la commune
- 8 boîtes de chocolats seront distribuées aux personnes placées.

### **3/ Rallye de la Lys**

Le rallye de la Lys aura lieu sur Delettes le dimanche 25 avril 2010. Le départ de la spéciale se fera rue du chemin d'Aire. Lys Auto Racing, organisateur de cette épreuve de vitesse, nous a adressé leurs engagements qui stipulent que l'association prendra en charge les frais de réparation en cas de dégâts sur nos chemins. Un état des chemins sera fait avant le départ.

### **4/ Syndicat des eaux de Théroouanne**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la dissolution du Syndicat des eaux de Théroouanne- Delettes suite à la réunion du syndicat en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009. Il devient urgent de trouver une solution pour le problème d'eau potable puisque M. Le Préfet a déclaré la non protégeabilité du captage d'eau potable et qu'il faudra rechercher de nouvelles ressources en eau potable. Le Président demande à l'assemblée d'entériner la dissolution du Syndicat des eaux de Théroouanne-Delettes et propose l'adhésion de la commune au SIDEN-SIAN pour la compétence « Eau Potable et industrielle »

Vote :            POUR : 10                    CONTRE : 1                    ABSTENTION : 4

### **5/ Convention ATESAT**

C'est une convention passée avec la DDE pour une mission d'assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du Territoire. La mission de base est l'assistance à la gestion de la voirie et de la circulation, pour l'entretien et les réparations de la voirie, à la programmation des travaux, conduite des études.... La convention 2006 – 2009 arrive à échéance. La DDE propose le renouvellement de cette convention pour la période de 2010 – 2012. Le prix annuel est de 414.90 €.

Vote :            POUR : 12                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 3

## **6/ Groupe scolaire**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'agrandissement de 2 classes et d'une salle d'arts plastiques pour un montant prévisionnel de 327 000 € HT. Ce dossier vient d'être envoyé à la Sous-préfecture pour la DGE 2010.

En fonction de l'attribution des subventions et de l'évolution démographique de la commune, le conseil municipal décidera ultérieurement du lancement ou non de ce projet.

## **7/ Divers**

- M. Pruvost informe le conseil que le coût du repas et des colis représente une charge de 5000€. M. Pruvost n'est pas d'accord sur ce principe et propose une modification pour 2010 en permettant aux aînés de choisir entre le repas et le colis de Noël. Monsieur le Maire propose au conseil de réfléchir à ce sujet et d'en reparler en 2010.
- M. Alain Massez demande si pour 2010 le projet de busage de la rue des 2 Upen est toujours prévu. M. Le Maire répond que les demandes de subventions sont en cours.
- Mme Blot fait remarquer que les passerelles du moulin ne sont pas nettoyées assez régulièrement à la tombée des feuilles alors qu'elles sont régulièrement empruntées par les écoliers.
- M. François demande à la commission des fêtes d'inscrire dans le bulletin municipal la date du repas des aînés et de la remise des médailles.
- Lecture de la lettre de M. José Minet concernant le moulin et les vannes
- Lecture de la lettre de réclamation de M. Fabrice Forest concernant l'interdiction d'utiliser la cuisine du groupe scolaire pour les associations. M. Le Maire explique les raisons de cette interdiction suite à plusieurs incidents. M. Le Maire modifie sa décision et propose de redonner la cuisine en effectuant un état des lieux avant et après chaque manifestation. Les produits adéquats seront mis à disposition.

A 20h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.